

ADDENDUM N°2

Intitulé du marché : Marché de services relatif à : Appui à la mise en œuvre du Résultat «la gouvernance responsable des ressources naturelles transfrontalières est renforcée » du projet PRADEP-AOS Couloir Ouest, Mauritanie Mali Sénégal Guinée
Référence du marché : MRT24002-10013

Le cahier spécial des charges est modifié/corrigé comme suit ;

Rajout 1 :

Point :

5- Termes de référence

Rajout de :

Cette modification consiste en l'ajout du texte suivant à la fin de la page 37, en fin de paragraphe du chapitre « 5.5 Résultats attendus », après le point 8 :

La présente prestation devra concourir directement et alimenter les indicateurs de projet PRADEP-AOS Couloir Ouest suivants correspondant au résultat 1 :

- **1.1.1.** Plans d'aménagement et de gestion de la mobilité élaborés, appropriés, mis en œuvre et gérés par les associations communales en lien avec leurs partenaires dont l'UE ;
- **1.1.2.** Longueur en km de couloirs de transhumance, aménagés, fonctionnels avec le soutien de l'UE avec une réglementation et/ou des accords appliqués par tous ;
- **1.1.3.** Le ratio de superficie en ha des terres de parcours aménagées, sécurisées et gérées durablement, sur le besoin total identifié dans les documents de stratégie de développement pastoral grâce au soutien de l'UE ;
- **1.1.4.** Nombre de plateformes multi-acteurs de gouvernance foncière agropastorale et de gestion des conflits renforcées avec le soutien de l'UE ;
- **1.1.5.** Part des agropasteurs et pasteurs dans les territoires appuyés par l'UE qui utilisent les systèmes d'information SRIP comme outils d'aide à la décision ;
- **1.1.6.** Nombre de systèmes d'information et d'alerte précoce sur les ressources agropastorales renforcés/développés avec le soutien de l'UE ;
- **1.1.7.** Part des infrastructures agropastorales construites ou réhabilitées avec le soutien de l'Union européenne inscrites en cohérence avec les schémas d'aménagement du territoire ;

ainsi que l'indicateur d'impact suivant :

- Réduction des situations enregistrées de conflit entravant la mobilité du cheptel et affectant la conduite des cultures ;

et l'indicateur d'effet :

- Nombre de conflits violents d'accès aux ressources naturelles gérés de manière efficace.

Les valeurs de référence et les cibles seront définies en 2026, en coordination avec les autres entités de mise en œuvre des composantes territoriales, et le CILSS, qui a un rôle de coordination. Le prestataire les inclura dans les indicateurs de sa prestation et les alimentera en conséquence.

Modification 1.

Point

3.1.5. Introduction des offres

Au lieu de :

L'offre devra être réceptionnée avant le 10 Avril 2026 à 10 h 00 mn heure de Nouakchott et transmise à l'adresse suivante :

Enabel – Mauritanie – Ilot K Extension Lot 186 Bis à coté de l'hôtel Casa blue , Nouakchott-Mauritanie

Lire :

L'offre devra être réceptionnée avant le 20 Avril 2026 à 10 h 00 mn heure de Nouakchott et transmise à l'adresse suivante :

Enabel – Mauritanie – Ilot K Extension Lot 186 Bis à coté de l'hôtel Casa blue , Nouakchott-Mauritanie

Tous les autres termes et conditions du cahier spécial des charges demeurent inchangés. Les présentes modifications ou corrections font partie intégrante du cahier spécial des charges.